

9.5 Autres services fédéraux

9.5.1 Agriculture Canada

Les responsabilités du ministère fédéral de l'Agriculture embrassent trois grands domaines: recherches, services de promotion et de réglementation, et programmes d'assistance. Par ses recherches, le Ministère s'efforce de résoudre les problèmes pratiques de l'agriculture en effectuant des travaux scientifiques concernant la gestion des sols, l'ingénierie agricole, ainsi que la production culturale et animale. Ses divers services de promotion et de réglementation s'occupent du développement des marchés, de l'amélioration des cultures et des élevages, de l'inspection et du classement des produits agricoles, de la lutte contre les insectes nuisibles et les maladies des plantes et bestiaux, et de l'homologation des pesticides et engrais. D'autre part, ses programmes d'assistance portent sur la stabilisation des prix, l'indemnisation et la sécurité du revenu des agriculteurs en cas de récoltes déficitaires. Lors d'un récent remaniement, le Service canadien des forêts fut intégré à Agriculture Canada.

9.5.2 Industrie des grains

L'État a commencé à intervenir dans l'industrie des grains avant même la Confédération, et son action s'est traduite par une série de politiques et de programmes visant: l'utilisation des terres et la colonisation; le transport des produits agricoles; le stockage, la manutention et l'expédition des grains; les méthodes de commercialisation et la recherche de débouchés; la sécurité du revenu des producteurs, ainsi que les multiples ramifications de la concurrence internationale et la recherche de la collaboration des autres pays en ce qui regarde la vente des grains. Pour exercer son rôle dans l'industrie des grains, le gouvernement fait appel à deux ministères, soit celui des Affaires extérieures du Canada et Agriculture Canada, ainsi qu'à deux organismes semi-autonomes qui, par l'intermédiaire des ministres fédéraux responsables, rendent compte de leurs activités au Parlement: la Commission canadienne des grains et la Commission canadienne du blé.

L'Institut international du Canada pour le grain s'efforce de conserver et d'élargir les marchés acheteurs de grains et d'oléagineux canadiens, y compris leurs produits. Le Conseil des grains du Canada sert de cadre aux efforts de coordination, aux consultations et à la réalisation d'un consensus à propos des recommandations que l'industrie désire soumettre au gouvernement. Créé en 1970, le Comité des grains représente le ministère de l'Agriculture, celui des Affaires extérieures et celui des Transports. Il étudie les problèmes que pose la production, le transport, la manutention et la mise

en marché du grain. En outre, il étudie, coordonne et recommande les éléments indispensables à la formulation des politiques fédérales touchant l'industrie des grains.

Production. Agriculture Canada effectue des recherches sur la phytogénétique et sur les méthodes de production en vue d'améliorer les variétés, les rendements et la qualité des grains vendables. Chaque année, au mois de mars, c'est-à-dire avant l'époque des semences, le ministre responsable de la Commission du blé fournit aux producteurs de grains et d'oléagineux des renseignements sur la situation du marché mondial. Des études sur la production et les perspectives du marché sont menées ou financées par la Direction générale du développement agricole.

Commercialisation. La Direction générale de la commercialisation des céréales du ministère des Affaires extérieures fournit des avis stratégiques au gouvernement et des renseignements et de l'aide visant à promouvoir la vente de céréales et de graines oléagineuses ainsi que de leurs produits; à ces fins, elle se tient en contact avec la Commission canadienne du blé, d'autres organismes de commercialisation des céréales, les délégués commerciaux à l'étranger et le secteur commercial privé. Les efforts de promotion que la Direction déploie englobent la participation à différentes missions et foires commerciales au Canada et à l'étranger. De plus, le Ministère assume une part des coûts ou des risques qui se rattachent à des projets que les exportateurs mettent en œuvre pour accroître les ventes de grains et d'oléagineux, lesquels ne seraient pas réalisables sans mesures incitatives.

Crédit. Le Canada vend du grain à crédit depuis 1952. Au cours de l'année-récolte 1985-86, les ventes à crédit, qui prévoient une période de remboursement d'au plus trois ans, ont représenté 9 % des exportations de céréales et de graines oléagineuses canadiennes. Il s'agissait surtout de ventes de blé et d'orge de l'Ouest, dont la commercialisation relève de la Commission canadienne du blé et qui sont financées en vertu de la Loi sur la Commission canadienne du blé, avec garantie de remboursement fournie par l'État canadien. Quant aux ventes à crédit des autres grains, le remboursement est assuré en vertu de la Loi sur l'expansion des exportations.

Aide alimentaire. Le Programme canadien d'aide alimentaire est passé de \$2 millions en 1962-63 à plus de \$350 millions. La majeure partie des denrées alimentaires que le programme expédie à quelque 85 pays consiste en blé et en produits du blé, auxquels s'ajoutent du maïs, de l'huile de canola, du lait écrémé en poudre, des légumineuses et du poisson. L'aide alimentaire que le Canada